

Compte rendu de la réunion de CRA du 7 Septembre 2013

Présents : BERNADAT Jacques - CRETOT André - DEMEILLAT Christiane - DURIEZ Odile - FESTAZ Georges - LECONTE Hugues - MARCASTEL Claude – Président - MARIE Nicole - MEBARKI Robert
TEISSONNIERE Josiane - VARENGOT Yannick

Absents excusés : BEAUSSART Véronique - DESBOIS Martine - LANGLOIS Jean-Claude - PARAVY Nathalie - ROUMEGIERAS Hervé

Départements non représentés : 75 et 78

La séance est ouverte à 10 h00.

1) Résultats de la saison,

Claude MARCASTEL, demande aux responsables de CDA de lui transmettre les prestations des arbitres qui officient dans leur département, pour leur faire parvenir la vignette et son support pour cette saison, et les prestations de chaque arbitre pour les rajouter avec les prestations régionales pour les bilans de fin de saison.

2) Arbitres à rayer du listing,

Pour mettre à jour la liste des arbitres sur le site de la Ligue, les responsables de CDA doivent signaler les arbitres inactifs 3 années, pour les rayer de la liste. Ceux qui désirent continuer dans l'arbitrage devront passer un recyclage. Ces remises à niveau seront organisées par les départements.

Rappel : Quatre prestations par an sont nécessaires pour ne pas être en inactivité.

Un tour de table est fait pour que chacun se présente, et que l'on fasse connaissance avec les nouveaux venus.

Georges FESTAZ (95), formateur et superviseur des arbitres sur les compétitions régionales. Il a créé une fiche avec un tableau comportant des appréciations du « faible » au « très bon », il y fait son compte rendu pour expliquer ce qui va ou ne va pas, les arbitres sont envoyés soit en recyclage soit à une présentation à l'AN.

Robert MEBARKI (94), fait la préparation des documents pour les nominations de JA1 sur les championnats en équipe. Il est présent aux six réunions dans l'année pour les nominations. Il contrôle toutes les feuilles de convocation au championnat.

Robert nous informe de faire attention, car pour le club de Montmagny (95) il y aura deux salles.

Les CDA doivent lui signaler si leur JA qui n'a pas pu aller officier les a prévenus.

La liste des JA absents qui ne préviennent pas leur responsable CDA de leurs absences et ceux qui ont effectué la prestation sera sur le site de la Ligue.

Jacques BERNADAT (93) Ligue, responsable des nominations JA2 critérium fédéral. S'occupe de l'administratif de la CRA.

Hugues Leconte CDA 92, coresponsable CDA, pour le suivi et le remplacement des JA1.

Yannick VARENGOT CDA 95, nous fait part qu'à son assemblée générale le vendredi 6 septembre, Claude MARCASTEL a reçu le trophée de 20 ans de fidélité aux réunions d'arbitrage du CD95.

André CRETOT (91), participe aux réunions des nominations pour savoir les journées demandées par les formateurs, et ainsi organiser les pratiques aux examens.

Odile DURIEZ (94), formateur et membre de l'AFCAM avec Nathalie PARAVY.

Nicole MARIE responsable du CDA 77 remplace les arbitres dans le championnat.

Josiane TEISSONNIERE responsable CDA 94, présente aux six réunions dans l'année pour les nominations, est aidée par Robert MEBARKI pour les remplacements de JA1.

Christiane DEMEILLAT nouvelle responsable CDA 93, remplace Edmond LEVY. Motivée, Christiane va essayer de faire des améliorations dans son département. Claude suggère qu'il faudrait un formateur dans le 93.

Claude MARCASTEL (94), président CRA, s'occupe de l'amicale des arbitres, du bulletin, du suivi des prestations des arbitres et juges-arbitres des envois et réceptions du calendrier, des informations pour le site des questions et réponses aux demandes des arbitres, des cartes d'arbitres et des vignettes et du bon fonctionnement de la CRA etc...

Dans le 75, et le 78 nous attendons les remplaçants des CDA

3) Mutualisation,

Les JA peuvent aller faire des prestations dans un autre club, seulement si le club où ils sont licenciés n'est pas en obligation. Ils devront remplir une demande d'autorisation, à faire valider par la sportive de la Ligue.

Les mutualisations ne se pratiquent qu'en régionale.

Odile s'interroge, car il ne faudrait pas qu'avec la mutualisation, les clubs n'envoient plus personne en formation.

4) Supervision dans les compétitions Ligue,

Claude nommera un deuxième superviseur en plus de Georges FESTAZ et se chargera d'envoyer leur convocation.

Odile demande si on peut superviser des JA1, mais malheureusement, il y a un manque de formateurs, mais tous les ans les CDA peuvent organiser dans leur comité des recyclages.

5) Préparation de la réunion amicale, le 14 septembre 2013 à la Mairie de Neuilly/Marne

- Finir la préparation du bulletin, discussions sur son contenu, y a-t-il des suggestions. Le contenu du bulletin est relu pour accord.

- Les arbitres ayant effectué un grand nombre de prestations sont cités.

- Pour toute épreuve, on nomme seulement ceux qui répondent au calendrier. Pour les saisons à venir : Quand Flore DARRAS chargée des nominations aura besoin d'arbitres supplémentaires, elle donnera la liste des arbitres qui ont demandé l'épreuve au CDA qui feront une demande par mail auprès des arbitres de leur département, s'ils sont disponibles pour cette compétition. Ne pas oublier de faire un retour à Flore. Accord des CDA présents pour cette organisation.

- Plan d'arbitrage des JA1, le classeur a été envoyé par Claude à tous les arbitres ayant une adresse mail. Les responsables de CDA doivent envoyer une copie des nouveaux documents par courrier aux autres arbitres de leur département.

- les CDA doivent vérifier en début de saison si leurs arbitres sont bien licenciés.

- les JA1 doivent signaler toutes les erreurs de correspondant, numéro téléphone, mail des convocations de JA1 et le signaler à Robert MEMARKI pour correction.

- Après 2 saisons sans réponse, le calendrier régional n'est plus envoyé, mais il est disponible sur le site de la Ligue : www.fftt-idf.com

Pénalités financières : En nationale, si un JA ne va pas faire sa prestation, son club a une pénalité par la CFA, et ceux qui n'ont pas de JA une pénalité de 1000 € la première année.

Deux arbitres sont obligatoires dans un club en nationale sinon une pénalité leur sera demandée.

Les arbitres de clubs sont autorisés. (*Il faut former des arbitres de club et les motiver pour passer ARB s'ils le souhaitent pour arbitrer en régional les saisons suivantes*).

Vérification des kms : c'est le trésorier de la Ligue qui vérifie tous les kms.

Merci à Jean-Pierre MALJEAN, qui s'occupe de l'organisation à la mairie de Neuilly/Marne de la réunion amicale du samedi 14 septembre 2013, salle, repas, soirée dansante, spectacle....

Nombreux sont ceux qui souhaitent que la saison prochaine la tombola refasse son apparition.

Ne pas oublier de motiver les arbitres pour venir à la réunion amicale et rester à la soirée, car moins de monde, serait regrettable, car c'est l'occasion de se rencontrer, et d'avoir le temps de passer un agréable moment tous ensemble.

Depuis des années la journée des arbitres avait été protégée, maintenant nous avons plusieurs tournois en même temps, en totalité nous avons perdu une vingtaine d'arbitres et juges arbitres à cette réunion.

La commission de discipline pour juger les problèmes concernant les juges-arbitres est mise en place :

Président : Yannick VARENGOT

Membres : DEMEILLAT Christiane - DURIEZ Odile - FESTAZ Georges - LECONTE Hugues - MARCASTEL Claude - MEBARKI Robert - TEISSONNIERE Josiane

Le président de la commission reçoit les réclamations de la sportive et des clubs, convoque ses membres à une réunion un samedi à 9h30 au siège de la Ligue.

Josiane TEISSONNIERE fera office d'assistante secrétariat auprès de Claude à la CRA.

Préparation saison prochaine :

Propositions à la demande de la CRA,

- En début de saison, les clubs ont l'obligation de licencier, le président, le trésorier et le secrétaire, il faudrait également licencier les arbitres.

- Si dans un club en obligation les prestations sont faites, ne pas pénaliser le club, même s'il manque de JA, (exemple trois équipes en obligation il faut 21 prestations il n'y a que 2 JA1 mais ils ont fait les 21 prestations)

- Dans un club en obligation, une fois les prestations faites, pour la saison qu'il avait peu d'équipes en obligation et plusieurs JA, les prestations supplémentaires peuvent être pour un autre club en obligation.

- nous souhaitons avoir le nombre de prestations, avec des JA1 désireux de faire du juge-arbitrage, que des JA1 en obligation non passionnés par le juge-arbitrage.

- Quand il y a un rapport de juge-arbitre, les JA demandent à être en copie de la décision des commissions.

Les réunions de CRA à la demande des CDA présents, seront programmées à raison de deux par saison, environ une à chaque phase, le samedi matin à 9h30 au siège de la Ligue Ile de France.

Le bulletin est adopté à l'unanimité par tous les membres de la CRA présents, pour diffusion aux arbitres et présidents de club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance,
Josiane TEISSONNIERE